NATIONS UNIES

EP

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
RESTREINTE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/8

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

Comité exécutif
du Fonds multilatéral aux fins
d'application du Protocole de Montréal

Vingt-septième réunion
Montréal, 24-26 mars 1999

PLAN D'ACTIVITÉS DU PNUE POUR 1999

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

OBSERVATIONS

1. À sa 26e réunion, le Comité exécutif a été saisi des projets de plans d'activités de ses agences d'exécution. Il a formulé des recommandations spécifiques visant à réviser ces projets de plan et il a adopté de nouveaux indicateurs d'efficacité en vue de leur incorporation dans les plans d'activités finals. Les paragraphes qui suivent font l'analyse de ces deux questions.

Révisions aux projets de plans d'activités

2. Le Comité exécutif a invité le PNUE à revoir son plan d'activités afin de ramener le nombre de plans régionaux de gestion des stocks de halons à un programme pilote unique, à rationaliser le nombre d'activités relatives au bromure de méthyle et à fournir plus d'information sur le mécanisme d'exécution, les résultats et le contenu de ces activités (décision 26/8 f)). Le PNUE a réduit à un le nombre de plans de gestion des stocks de halons et il a ramené les fonds affectés au bromure de méthyle de 1,38 millions $US à 676 000 $US. Il a également fourni davantage de renseignements sur les projets relatifs au bromure de méthyle dans le plan d'activités et dans les amendements de son programme de travail soumis à la 27e réunion.

3. La révision par le PNUE de ses activités relatifs au bromure de méthyle comprenait les mesures suivantes:

a. Suppression de trois ateliers régionaux sur les solutions de rechange au bromure de méthyle (450 000 $);
b. Suppression de l'activité intitulée "Mise en œuvre du programme de politique sur le bromure de méthyle en Chine" (150 000 $);
c. Réduction du coût de la préparation du manuel de formation pour les conseillers agricoles, de 100 000 $ à 50 000 $;
d. Réduction du coût de la préparation de manuels sur des cultures particulières, destinés aux agriculteurs, de 250 000 $ à 20 000 $;
e. Réduction de trois à deux ateliers régionaux de formation à l'établissement de politiques, ramenant le coût total de 330 000 $US à 260 000 $US;
f. Ajout d'un stage régional de formation d'instructeurs à l'intention des agents de vulgarisation (240,000 $)
g. Ajout d'une activité de formation d'agriculteurs et d'établissement d'un institut de formation agricole sur le terrain (100,000 $)

4. Les activités supplémentaires proposées pour le secteur du bromure de méthyle s'inscrivent dans l'initiative de coopération entre le PNUE et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Des agents de vulgarisation seront formés dans le cadre d'un stage de 4 semaines. Une fois formés, ces agents appliqueront un programme d'échange d'information entre agriculteurs par le canal de l'Institut de formation agricole sur le terrain. Cet institut sera établi sur une ferme locale où le bromure de méthyle est appliqué sur une des cultures visées.

5. La décision 26/9 invitait les agences d'exécution à remanier leurs projets de plan d'activités en tenant compte des observations particulières des membres. Des préoccupations ont été exprimées à propos de l'augmentation du niveau général de financement destiné au PNUE. Le PNUE a soumis un tableau comparant les activités de 1998 aux activités proposées pour 1999. Il a réduit le niveau général de financement, le ramenant de 8 757 000 $US indiqué dans son projet de plan d'activités à 7 683 000 $US (incluant les frais d'agence) dans son plan définitif.

6. La réduction a été accomplie en prenant les mesures suivantes:

a. Modifier le niveau des coûts renouvelables des activités pour l'aligner sur le montant approuvé à la 26e réunion;
b. Modifier le niveau des activités relatives au bromure de méthyle, comme il est indiqué précédemment;
c. Éliminer le projet de formation dans le secteur de la réfrigération en Colombie (50 000 $);
d. Modifier les demandes de renforcement des institutions en ajoutant les demandes du Burkina Faso (93 000 $), de la Tanzanie (45 000 $) et de Tuvalu (30 000 $); en retirant les demandes du Suriname (30 000 $), de la Syrie (45 000 $) et du Yémen (70 000 $); en augmentant les demandes de la RDP du Congo (de 73 000 $ à 121 000 $), de la Mongolie (de 30 000 $ à 80 000 $) et du Myanmar (de 30 000 $ à 82 000 $);
e. Modifier les demandes de préparation de programme de pays en retirant les demandes pour Belize (50 000 $) et le Swaziland (50 000 $) et en ajoutant une demande pour le Liberia (50 000 $);
f. Modifier les demandes d'établissement de plans de gestion de frigorigènes en retirant les demandes du Costa Rica (30 000 $), du Népal (30 000 $) et du Togo (30 000 $); et en ajoutant la demande de la RDP du Congo (30 000 $);
g. Relever le coût de la mise en œuvre du PGF au Guatemala, de 80 000 $ à 200 000 $;
h. Ajouter une nouvelle activité intitulée "Préparation d'un programme global d'élimination de phase finale pour les Bahamas" (25 000 $);
i. Ajouter une demande pour un manuel de reconversion pour les PME (180 000 $US).

7. Les nouvelles activités mentionnées en (h) et (i) ci-dessus ne figuraient pas dans le projet de plan d'activités et risquent de soulever des questions de politique. Le PNUE n'avait encore jamais demandé des fonds pour la préparation d'un programme d'élimination de phase finale. D'autre part, les plans de gestion de frigorigènes sont considérés comme projet d'élimination de phase finale pour les pays à faible volume de consommation (PFV), dont l'utilisation de frigorigènes est imputable essentiellement à l'entretien des réfrigérateurs. Dans ce cas particulier, le pays intéressé dispose d'un programme de pays approuvé, incluant le plan d'action pour l'élimination, et il a déjà reçu des fonds pour le renforcement des institutions, ainsi que l'établissement et l'exécution d'un plan de gestion des frigorigènes, et le matériel de récupération et de recyclage. C'est également un PFV dont la consommation est imputable au secteur de l'entretien des appareils de réfrigération.

8. Il a été conseillé au PNUE de conserver cette activité dans son plan d'activités, en attendant la soumission d'un synopsis sur le programme d'élimination de phase finale qui doit être préparé avec des ressources provenant du projet de renforcement des institutions des Bahamas.

9. Il est possible que la demande du PNUE d'un manuel de reconversion pour les PME, d'une valeur de 180 000 $US, qui est également présentée à la présente réunion comme un amendement du programme de travail, ne soit pas admissible aux fins de financement, compte tenu de la décision 26/36.

Indicateurs d'efficacité

10. Le Tableau 1 présente les objectifs de 1999 du PNUE en matière d'indicateurs d'efficacité pour les projets ne portant pas sur des investissements. Les indicateurs d'efficacité des projets ne portant pas sur des investissements sont définis dans la décision 26/5. Le PNUE a indiqué les pourcentages des projets à terminer et des fonds à décaisser, au lieu des montants exigés par la décision, comme l'ont fait les autres agences d'exécution. Le PNUE a signalé que la plus grande partie de son programme est achevée chaque année, et qu'il ne peut déterminer les montants effectifs correspondant à ces deux indicateurs qu'une fois le programme de travail approuvé.

11. Le taux moyen de décaissement historique du PNUE est de 67% comme il est indiqué dans son plan d'activités. Or, le PNUE vise un taux de décaissement de 60%.

12. Le PNUE a donné des objectifs pour les deux indicateurs non pondérés approuvés à la 26e réunion. Le Comité exécutif est invité à déterminer la pertinence des objectifs du PNUE.

Tableau 1

INDICATEURS D'EFFICACITÉ DES PROJETS NE PORTANT PAS SUR DES INVESTISSEMENTS

	Objectifs de 1999
Indicateurs d'efficacité	
Nombre de projets à achever	60% des projets achevés
Fonds décaissés ($US)	60% des fonds approuvés
Vitesse d'exécution (nombre de mois entre l'approbation et le premier décaissement)	6 mois
Vitesse de réalisation (nombre de mois entre l'approbation et l'achèvement du projet)	17 mois
Indicateurs non pondérés	
Politiques appropriées et opportunes adoptées par les pays à la suite de réseautage, de formation, d'échange d'information, d'établissement de programme de pays et/ou de renforcement des institutions (nombre de pays)	3 pays
Réduction de la consommation d'ODS en sus de celle qui résulte de projets d'investissement (tonnes ODP)	3 tonnes

13. La décision 26/6 invitait le PNUE à poursuivre la surveillance des activités en fonction de la série de neuf indicateurs indiqués dans son plan d'activités. Deux de ces neuf indicateurs sont

présentés dans le Tableau 1 comme des indicateurs non pondérés. Le Tableau 2 présente les sept autres indicateurs. Le PNUE a indiqué des objectifs quantitatifs pour quatre de ces sept indicateurs. Le Comité exécutif est invité à déterminer la pertinence des indicateurs d'efficacité pour lesquels des objectifs ne sont pas fournis.

Tableau 2

INDICATEURS D'EFFICACITÉ SPÉCIFIQUES AU PNUE POUR DES PROJETS NE PORTANT PAS SUR DES INVESTISSEMENTS

	Objectifs de 1999
Mise à jour de la version sur disquette de l'OAIC	1 mise à jour
Nombre de bulletins	4 bulletins
Nombre d'activités conjointes/régionales dans lesquelles participent les membres du réseau	1 par région
Amélioration par rapport aux années précédentes dans la communication des données, dans la promulgation des législations et des politiques d'élimination d'ODS dans les pays du réseau	80% de tous les pays membres du réseau
Mesure dans laquelle les pays entreprennent des activités de sensibilisation à la suite des publications du PNUE	Le PNUE estime que cet indicateur est de nature qualitative, mais qu'il peut être exprimé en termes de nombre de brochures, de produits de sensibilisation produits par les pays.
Mesure dans laquelle l'expérience acquise dans les activités du PNUE est utilisée dans l'adoption et la modification des stratégies d'élimination d'ODS par les pays du réseau	Le PNUE estime que cet indicateur est de nature qualitative
Mesure dans laquelle les agences et les Secrétariats se servent des réseaux dans leurs tâches et pour expliquer les nouvelles politiques.	Le PNUE estime que cet indicateur est de nature qualitative et que les résultats pourraient être communiqués par les agences et les Secrétariats.

RECOMMANDATIONS

Le Secrétariat du Fonds recommande que, par l'intermédiaire du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, le Comité exécutif examine:

1. l'objectif de décaissement du PNUE compte tenu de ses performances historiques;

2. la pertinence des objectifs correspondant aux indicateurs non pondérés approuvés à la 26e réunion;

3. La pertinence des indicateurs d'efficacité ci-après, qui sont uniques au PNUE et pour lesquels aucun objectif n'a été établi:
   - Mesure dans laquelle les pays entreprennent des activités de sensibilisation à la suite des publications du PNUE

- Mesure dans laquelle l'expérience acquise dans les activités du PNUE est utilisée dans l'adoption et la modification des stratégies d'élimination d'ODS par les pays du réseau
- Mesure dans laquelle les agences et les Secrétariats se servent des réseaux dans leurs tâches et pour expliquer les nouvelles politiques.

4. l'approbation du plan d'activités du PNUE pour 1999 (à l'exclusion du manuel de reconversion des PME) et de ses indicateurs d'efficacité compte tenu des éléments indiqués en 1), 2) et 3) ci-dessus, en signalant que l'approbation du plan d'activités ne signifie pas pour autant celle des projets y figurant ni de leur niveau de financement.